

**United Nations**

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**Nations Unies**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

RESTRICTED

E/AC.7/W.44

15 février 1949

FRENCH

ORIGINAL : RUSSIAN

---

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Huitième session

Point 9 de l'ordre du jour

SOUS-COMMISSION DE LA LIBERTE DE L'INFORMATION ET DE LA PRESSE

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Proposition concernant le point 29 de l'ordre du jour de la session de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse.

"Le Conseil économique et social attire l'attention de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse sur la nécessité de prendre des mesures appropriées en vue de mettre en oeuvre, en premier lieu, les dispositions de la résolution du Conseil qui prévoient des mesures à prendre pour favoriser la diffusion d'informations exactes en vue de combattre la propagande nazie ou fasciste ou de toute autre propagande en faveur de l'agression. Dans l'accomplissement de cette tâche, la Sous-Commission doit s'inspirer de la résolution de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 1947, relative aux "mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent", qui condamne toute propagande qui est destinée ou qui est de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix ou tout acte d'agression".

-----

